



LÉGISLATURE 2020-2025  
DÉLIBÉRATION PR-1563  
SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2024

**Crédit complémentaire de 3 686 600 francs destiné au réaménagement  
de la rue de Carouge, du rond-point de Plainpalais à la place des  
Augustins (PR-1563)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

par 57 oui contre 12 non

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 686 600 francs, complémentaire au crédit de 8 116 200 francs voté le 9 juin 2021 (PR-1397 II), destiné au réaménagement de la rue de Carouge, du rond-point de Plainpalais à la place des Augustins.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 686 600 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie avec le crédit ouvert par la délibération PR-1397 II du 9 juin 2021.

---

Certifié conforme :

La Secrétaire :

  
Yasmine Menétrey

Le Président :

  
Pierre de Boccard